86/370 DU 10/03/86

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REFONTE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° _____/MTERFPPS/DGFP/DGPCE. SAV.F7/10

Portant Inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1978, de Madame ECKOMBAND (Céline) Administrateur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 676/84 du 07/12/1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 619/84 du 23/08/84, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 03/02/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ; D.G.B.
Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers - SAF - ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 03/02/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25/6/1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ; D.C.F.
Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 80/630 du 27/12/1980, portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 85/1423 du 07/12/1985, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985, portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/260 du 05/03/1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 18 Juillet 1985.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Madame ECKOMBAND (Céline), Administrateur de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale), en service au Commissariat Politique au Niari, est incrite au tableau d'avancement, au titre de l'année 1978, pour le 2° échelon de son grade, à deux (2) ans.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 18 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA .-

Ange Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGFP/DGPCE.	3
BST/DGFP.	2
D.G.B.	3
D.C.F.	2
DOSSIER	3
INTERESSEE	1
SGG/BC.	2
COMIPO/NIARI.	2.-